



je laisse mon employé finir plus tôt

Par **petara**, le **02/10/2010** à **15:49**

Bonjour,

étant dans un secteur d'activité calme selon les période, je laisse régulièrement mon employé repartir dès qu'il a fini son travail de la journée, et ce, quelle que soit l'heure.

Très souvent il repart même avant midi puisque de toute façon, il n'a plus rien à faire.

bien entendu, il est payé ses huit heures, je ne suis pas du genre mais je me demande :

S'il lui arrive quelque chose chez en tondant la pelouse ou un truc du genre, est il considéré encore au travail ?

Je lui fais faire des pointages heure d'arrivée et heure de départ, est ce comme cela que je dois faire ?

Merci à l'avance de m'éclairer svp...

Par **P.M.**, le **02/10/2010** à **19:06**

Bonjour,

Un accident du travail ne peut de toute façon avoir lieu que sur le lieu de travail (ou pendant les trajets)...